

# Résultats concours Secrétaire administratif

Vous attendez vos résultats, voici quelques informations pratiques !

Pour consulter vos résultats, rendez-vous sur [notre site de publication des résultats](http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html) (<http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html>).

Résultats d'admissibilité : les notes ne sont pas communiquées aux candidats admissibles avant l'oral d'admission. Pour les candidats non admissibles, la procédure est la suivante : votre relevé de note est à votre disposition dans votre espace Cyclades dans l'onglet "Mes documents" juste après la publication des résultats. Ce dépôt est notifié par mail. **Attention, votre relevé de note sera à votre disposition jusqu'au mois de septembre. Pensez à le télécharger.**

Résultats d'admission : Votre relevé de note est à votre disposition dans votre espace Cyclades dans l'onglet "Mes documents" juste après la publication des résultats. Ce dépôt est notifié par mail. **Attention, votre relevé de note sera à votre disposition jusqu'au mois de septembre. Pensez à le télécharger.**

Le SIEC pilote l'organisation logistique de votre concours ou examen professionnel. Il ne gère pas l'affectation des candidats admis.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter la division des personnels du rectorat de l'académie où vous êtes admis :

<b>Rectorat de Paris</b>	<b>Rectorat de Créteil</b>	<b>Rectorat de Versailles</b>
12 boulevard d'Indochine 75019 Paris Tél. 01.44.62.40.40.	4, rue Georges Enesco 94010 Créteil Cedex Tél. 01.57.02.60.00	3, boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex Tél. 01.30.83.44.44

Pour toute demande de photocopie de copie ou de bordereau d'oral, contactez le service via « j'ai une réclamation ».

Pour votre information, aucune photocopie de copie ne sera transmise avant le mois de juillet.

Pour toute question, rendez-vous sur « J'ai une question ».

Pour toute réclamation, rendez-vous sur « j'ai une réclamation ».

A noter, le SIEC dispose réglementairement d'un mois pour vous envoyer un document et de 2 mois pour apporter une réponse à une question, une réclamation ou un recours gracieux. Pour toutes questions, consultez les conditions générales de service.

